



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Mardi 8 Juillet 2025**

Ordre du jour :

- LCBC : Rapport d'Activité et de Développement Durable 2024
- Convention « Exposition les Enfants réfugiés de l'Ile de Groix »
- Prolongation garantie copieur
- Marché Eglise : Mission SPS
- Ligne de trésorerie budget Commune
- Ligne de trésorerie budget Eau
- Acquisition d'un véhicule en location avec option d'achat pour le service technique
- Questions diverses

Présents : F.HINDRÉ, A.LUCAS, P.THOMAS, S.GILLOT, S.LE MEE, M.PINÇON, A.DAVID, S.ABRAHAM

Absents excusés : J.M.VIDELOT – N.THOMAS donne pouvoir à P.THOMAS

Madame Stéphanie LE MÉE a été désignée secrétaire de séance.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 du CGT ;

Le Rapport annuel d'activité est édité tous les ans. Le Président de l'EPCI adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport d'activité et de développement durable annuel établit par Loudéac Communauté.

## **EXPOSITION « LES ENFANTS REFUGIÉS DE L'ILE DE GROIX**

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise à disposition de la salle d'exposition « Les enfants réfugiés de l'Ile de Groix » à la salle Horizon, pour un montant de 150 €.

## **EXTENSION DE GARANTIE DU PHOTOCOPIEUR**

La garantie du copieur prend fin en octobre prochain. Aussi, la Société BRS BUREAUTIQUE propose une extension de garantie pour un montant annuel de 924.54 € HT comprenant :

- Contrat de service KFS      1.725 € HT/Mois/Périphérique
- Contrat de maintenance      0.00456 € HT la page noir (toner inclus)  
                                      0.0431 € HT la page couleur (toner inclus)
- Contrat de service      17.24 € HT/Mois/Périphérique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention.

## **MARCHÉ ÉGLISE : MISSION SPS**

Dans le cadre du départ en retraite de M.Laurent JOUANIGOT au 30/06/2025, il est proposé de confier cette mission à l'entreprise BREIZ SPS pour un montant de 1 190.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis s'y rapportant.

## **OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE-BUDGET COMMUNE**

Après délibération, La commune de Grâce-Uzel, compte tenu de l'intérêt pour la mairie de disposer de crédits de trésorerie, demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRCA 22 à Ploufragan, aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 1 an renouvelable
- Conditions : Euribor 3 mois + marge de 2.958 %
- Frais : 0.25 % du montant de la ligne prélevés en une seule fois par débit d'office
- Pas de commission de non utilisation
- Paiement des intérêts trimestriellement par débit d'office
- Mise à disposition des fonds à la demande de la Collectivité par crédit d'office.  
Demande à J-2 jours ouvrés avant 12h pour un crédit en J.
- Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office.
- Possibilité de renouvellement à l'échéance de la ligne.

Etant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

## **OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE-BUDGET EAU**

Après délibération, La commune de Grâce-Uzel, compte tenu de l'intérêt pour la mairie de disposer de crédits de trésorerie, demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRCA 22 à Ploufragan, aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 1 an renouvelable
- Conditions : Euribor 3 mois + marge de 2.958 %
- Frais : 0.25 % du montant de la ligne prélevés en une seule fois par débit d'office
- Pas de commission de non utilisation
- Paiement des intérêts trimestriellement par débit d'office

- Mise à disposition des fonds à la demande de la Collectivité par crédit d'office.  
Demande à J-2 jours ouvrés avant 12h pour un crédit en J.
- Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office.
- Possibilité de renouvellement à l'échéance de la ligne.

Etant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

## **ACQUISITION D'UN VÉHICULE EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Considérant la nécessité pour la collectivité d'acquérir un nouveau véhicule pour le service technique,

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un budget prévisionnel 14 220.00 € HT et que la location avec option d'achat permet de faciliter le financement de cet achat tout en offrant une flexibilité à la collectivité,

Considérant que l'assurance et l'entretien du véhicule seront pris en charge par la Commune pendant la durée de la location avec option d'achat,

Considérant l'offre de location avec option d'achat proposé par NINOLOC, dont les conditions sont les suivantes :

Montant de la location : 395 € HT

Durée de la location : 36 mois

Option d'achat à la fin de la période de location : 250 € de soulté et coût de la carte grise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

1. D'approuver l'acquisition du véhicule RENAULT TRAFIC en location avec option d'achat, selon les conditions exposées ci-dessus
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du contrat de location avec option d'achat avec le prestataire NINOLOC.